

Saint-Étienne, le **1 OCT. 2019**

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Objet : Appel à projets 2020 du contrat de ville de Saint-Étienne Métropole et bilan 2019

Madame, Monsieur,

Lors du Comité de Pilotage du Contrat de Ville en date du 1^{er} octobre 2019 dernier, les partenaires financeurs ont officiellement lancé l'appel à projets 2020.

Il vous appartient donc maintenant de transmettre vos demandes de subventions **pour le 12 novembre 2019 au plus tard.**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il convient de bien respecter les étapes du dépôt des demandes de subvention et bilan des actions qui figurent dans l'article 7 du Règlement de l'appel à projet.

Le(s) bilan(s) final(aux) de votre (vos) action(s) 2019 devra(ont) être adressé(s) aux financeurs **avant le 31 mars 2020.**

Pour remplir votre demande de subvention 2020 et le bilan de l'action menée en 2019, vous trouverez toutes les informations utiles et les documents téléchargeables sur le site internet de Saint-Étienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/taxonomy/term/40>

Enfin, il est fortement recommandé de vous faire accompagner par votre chef de projet ou référent politique de la ville de votre quartier, de votre commune ou de la Métropole ainsi que par les délégué(e)s du Préfet ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (voir le dispositif d'accompagnement dans le règlement de l'appel à projets).

Nous vous remercions par avance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Thomas MICHAUD

Le Vice-Président
de Saint-Étienne Métropole en charge de l'insertion,
de l'emploi et de la politique de la ville,


Gilles ARTIGUES